



Paris, le 15 FEV. 2012

*Le Ministre de la culture
et de la Communication*

La Ministre chargée de l'outre-mer

Madame la Présidente,

En 2004, en application de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, un comité composé de douze personnalités qualifiées était institué auprès du gouvernement. Sa mission fut de proposer des actions concrètes afin d'honorer la mémoire collective de la traite, de l'esclavage et des combats qui ont conduit à leur abolition, mais aussi de favoriser les moyens d'en connaître l'histoire et les héritages.

Dans le profond travail de remémoration citoyenne engagé par la France depuis la loi du 21 mai 2001, les deux comités qui se sont succédé, d'abord, de 2004 à 2009, le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME), puis, le 6 mai 2009, le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE), ont joué un rôle majeur.

Sous la présidence de Maryse Condé, le CPME a posé les fondements pour permettre à l'Etat d'inscrire, dans la durée, des actions dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture, dès son premier rapport remis au Premier ministre en avril 2005. Et ce premier comité a reçu pour première mission la responsabilité de proposer les contours d'une nouvelle journée de commémoration nationale qui répondent aux attentes légitimes d'une partie des Français directement concernés par cette histoire et à l'exigence républicaine de respect, de vérité et de citoyenneté.

Après une large consultation, et au terme d'une réflexion approfondie, le CPME a demandé l'instauration par la France de la « journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition », en proposant la date du 10 mai, en référence à l'adoption, à l'unanimité, par le Sénat de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, symbole de la réappropriation commune, par la France et par la République, de cette part de son histoire, et en souvenir de l'appel de Louis Delgrès, en 1802, contre le rétablissement de l'esclavage.

Au terme de son mandat, le gouvernement a décidé de renforcer les moyens et de renouveler les missions du comité par le décret du 6 mai 2009 :

- Le comité renforcé sous sa nouvelle appellation de Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE), placé pour trois ans sous votre présidence, a tenu un rôle de conseil auprès du gouvernement donnant des impulsions décisives pour renforcer les actions pédagogiques et valoriser les patrimoines ;

.../...

Madame Françoise VERGES
Présidente du Comité pour la mémoire
et l'histoire de l'esclavage
27, rue Oudinot
75007 PARIS

- le CPMHE a également veillé à concilier le respect de la diversité des mémoires de l'esclavage qui sont l'expression de la complexité de cette histoire avec sa pleine inscription dans un temps commémoratif partagé dans le cadre de la journée nationale ;
- le CPMHE a, en outre, proposé, pour marquer le dixième anniversaire de la loi du 21 mai 2001, un hommage solennel de la France aux esclaves de ses anciennes colonies rappelant leur contribution aux combats et aux idéaux qui fondent notre République, hommage rendu par le chef de l'Etat, à l'occasion de la cérémonie du 10 mai 2011, avec le dévoilement, d'une stèle à Paris, dans le Jardin du Luxembourg.

En dix ans, le regard de la France sur cette histoire a évolué. En favorisant à la fois des changements de points de vue et des évolutions concrètes dans les actions mémorielles, dans les programmes scolaires, dans la recherche et dans les politiques culturelles, le Comité que vous présidez a permis à la France de mettre en œuvre les objectifs de la loi du 21 mai 2001.

Toutefois, en raison de ces avancées et des mutations de la société française, plus sensible aux questions mémorielles liées à l'esclavage et à la colonisation, et à l'histoire des Outre-mer dans leur ensemble, une évolution de votre comité apparaît souhaitable. Au terme de leur mandat, les membres du CPMHE considèrent, à l'unanimité, que le temps est venu d'engager une réflexion nouvelle sur les objectifs, les missions, le périmètre d'intervention, les moyens et le positionnement du comité pour les années à venir en s'attachant à la complexité et la diversité des attentes mémorielles dans la société française d'aujourd'hui en lien avec son histoire ultramarine et coloniale.

En novembre 2011, dans le cadre d'une mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, vous aviez soulevé cette question de la prise en compte par la France de toute son histoire coloniale préconisant une approche croisée et transversale pour un travail de réconciliation mémorielle et de réappropriation historique collective.

C'est dans ce contexte culturel et mémoriel en pleine évolution que nous vous confions une mission portant sur l'avenir du CPMHE que vous présidez.

Dans le rapport de mission que vous remettrez sous trois mois, sur la base des travaux du CPMHE et d'une consultation la plus large possible, vous vous attacherez à faire des propositions concrètes pour une réforme du comité concernant :

- en premier lieu, le rôle, le périmètre et les nouveaux objectifs qui lui seraient assignés par décret tout en prolongeant l'intention du législateur inscrite dans le cadre législatif en vigueur, et en particulier par la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité du 21 mai 2001 ;
- en second lieu, la dénomination, le positionnement auprès du gouvernement, la composition, l'organisation, le fonctionnement, les liens avec d'autres institutions et le budget de fonctionnement et d'intervention ;
- en troisième lieu, l'organisation des événements scientifiques, culturels et mémoriels, notamment ceux liés à l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, ainsi que les relations du comité avec la société civile.

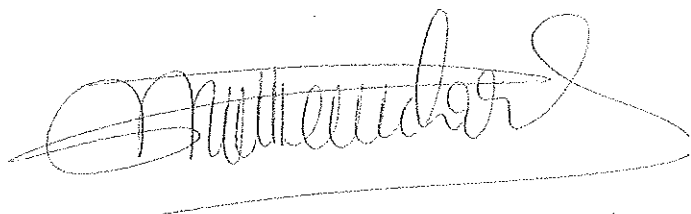
Pour élaborer vos préconisations, vous conduirez, avec le secrétaire général du CPMHE, les consultations nécessaires. Vous disposerez de l'appui des services du ministère chargé de l'Outre-mer et du ministère de la culture et de la communication.

Le comité actuel verra son mandat prolongé en 2012 jusqu'à ce que les décisions concernant son avenir consécutives à votre mission soient entrées en application.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération distinguée.



Frédéric MITTERRAND



Marie-Luce PENCHARD